

CAMPING « LE BEAUCAMP »

56, RUE DE L'AERODROME - 62164 - AMBLETEUSE



TARIF ANNÉE 2024

TARIF FORFAITAIRE

EUROS

- Parcelle 3 personnes nominatives du 1.04.2024 au 15.10.2024 avec eau chaude aux sanitaires, assainissement individuel	3.090,00
- Taxe de séjour à régler dès facturation (suivant décision de la communauté de communes des 2 caps)	67,50
- Supplément Tarif pour plus de 6 mois de séjour	550,00
- Supplément par personne au-dessus de 3 personnes	400,00
- Supplément par enfant de - 7 ans au-dessus de 3 personnes	260,00
- 1 Grand chien par parcelle	150,00
- 1 Petit chien (maximum 3 par parcelle)	90,00
- Cartes d'accès au camping (Barrières Automatiques)	50,00

REMISE DU PRIX INDIQUÉ CI-DESSUS

- Paiement à la date de renouvellement en une seule fois	120,00
- Paiement en deux fois, moitié à la date de renouvellement, le solde 6 mois après	60,00

MAJORATION DU PRIX CI-DESSUS

- Pour paiement par ordre de virement en 10 fois à partir de la date de renouvellement	90,00
- Paiement à la date de renouvellement par carte bancaire en 3 ou 4 fois	70,00

ENTRETIEN DES PARCELLES

- Par tonte de votre parcelle Par nos Soins	70,00
- Par taille des Haies Par nos Soins	90,00

ÉLECTRICITÉ

- Location Compteur et Entretien	Le KW/H	0,70
----------------------------------	---------	------

DOUCHES CHAUDES :

- Consigne du badge	40,00
- Unité de douche (1 minute)	0,60

MACHINE A LAVER LE LINGE : (Jeton)

6 Kg	7,50
16 Kg	11,00

A AMBLETEUSE, le 1er janvier 2024

NOTA : - les tontes des parcelles et le taillage des haies seront autorisées les week-ends ainsi que les jours fériés et les mois de Juillet et Août de 9 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.

- Sur la demande de la Société SITA (collecte des ordures ménagères), les déchets doivent être

Déposés en sac plastique fermés dans les bennes à l'entrée du Camping. Le tri sélectif pour le verre et les papiers, cartons.

- Les personnes non comptées dans le forfait seront facturées au tarif passage.

- Différents bacs seront à votre disposition dans le terrain vous devez déposer obligatoirement les tontes de gazon et petites tailles dans ceux-ci et non les ordures ménagères !!!!

- Les caravanes, mobil-homes, chalets doivent être lavés extérieurement une fois par an par vos soins. Faute de quoi Le Camping se chargera de les nettoyer à vos frais.

- L'Hivernage des mobil-homes se fera jusqu'au 1 novembre 2024 maximum après cette date notre personnel n'effectuera plus cette prestation.